



Examens sans modalités définies

Par **Smeef**, le **14/10/2010** à **14:26**

Bonjour,

Je suis actuellement en Master 1 SMEEF (sciences et métiers de l'éducation, de l'enseignement et de la formation). A ce jour, aucune modalité d'examens n'avait été prévue ni annoncée aux étudiants. De plus, aucune modalité d'examen n'a été votée en CEVU et en CA.

Premièrement, Peut-on à ce moment contester la mise en place de contrôle continu noté, servirait à évaluer sur le semestre ?

Maintenant, l'université a publié aujourd'hui un document appelé "modalités d'examens" qui les définit plus ou moins MAIS CE DOCUMENT N'A PAS ETE VOTE EN CEVU NI EN CA.

Peut-on alors passer des contrôles continus ? ou sommes-nous dans notre droit de refuser ou contester devant le TA ce controle ?

Merci bien de votre réponse. Cordialement.